

« Soyons des pèlerins d'Espérance ! »

Pôle missionnaire de Lizy-la Ferté



Chers amis,

Cette année encore, j'ai la joie d'être votre curé et de cheminer avec vous dans le Pôle missionnaire de Lizy-La Ferté.

Je suis accompagné par quatre prêtres, les pères Aldhain Maath NKOUNKOU NSONDE, Waly Alfred SARR, Félicien BOSANGANYE LOOLA et Dariusz JANKOWSKI.

À nos côtés pour cette nouvelle année pastorale se tiennent aussi deux diacres permanents ainsi que l'ensemble de la communauté des fidèles, vous compris !

Ensemble, nous formons la portion d'Église présente sur ce territoire, nous sommes le même corps spirituel dont le Christ est la tête. Soyez remerciés pour tout ce que vous apportez à ce corps, par votre prière, vos engagements, vos offrandes, votre présence...

Pour que nos communautés puissent grandir dans la foi et soient toujours davantage missionnaires, nous aurons l'occasion de vivre ensemble de beaux événements tout au long de l'année pastorale : pèlerinages, grandes fêtes liturgiques, célébration des sacrements...

Mais l'Église n'est pas qu'une réalité spirituelle ; elle est aussi une réalité matérielle constituée de bâtiments à entretenir, à assurer, à éclairer et à chauffer ; elle est composée de prêtres et de laïcs salariés qui doivent pouvoir disposer d'un revenu digne. Chaque fidèle, en tant que membre du corps de l'Église, est aussi responsable de cette subsistance matérielle.

En cela, votre participation au denier de l'Église n'est pas un don comme les autres. Elle est un véritable acte de foi, car c'est une manière d'affirmer votre appartenance à l'Église catholique. Pour continuer notre mission à votre service, nous avons besoin de votre aide financière.

Au nom de toute notre communauté du Pôle missionnaire de Lizy-La Ferté, soyez assurés de notre profonde gratitude pour votre soutien.

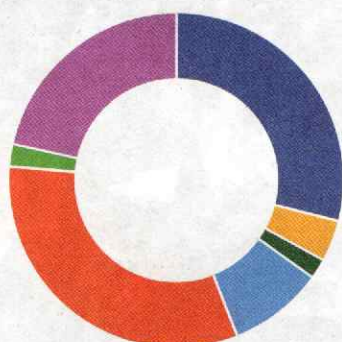
P. Robert Coly

Association diocésaine de Meaux

7 rue Notre Dame 77100 Meaux - 01 64 36 41 00 - accueil@catho77.fr

Les finances du Pôle missionnaire

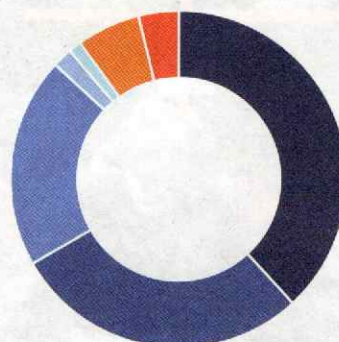
Les dépenses pour la Mission



En milliers d'euros

101	Rémunération des prêtres
14	Salaires des laïcs
7	Impôts, taxes et charges sociales
32	Locaux paroissiaux (entretien, assurances...)
113	Achats et charges externes (énergie, fournitures, achat pour le culte...)
8	Autres charges (catéchèse, pèlerinages, cierges)
76	Solidarité diocésaine (services diocésains, soutien aux pôles les plus pauvres...)

La générosité des fidèles

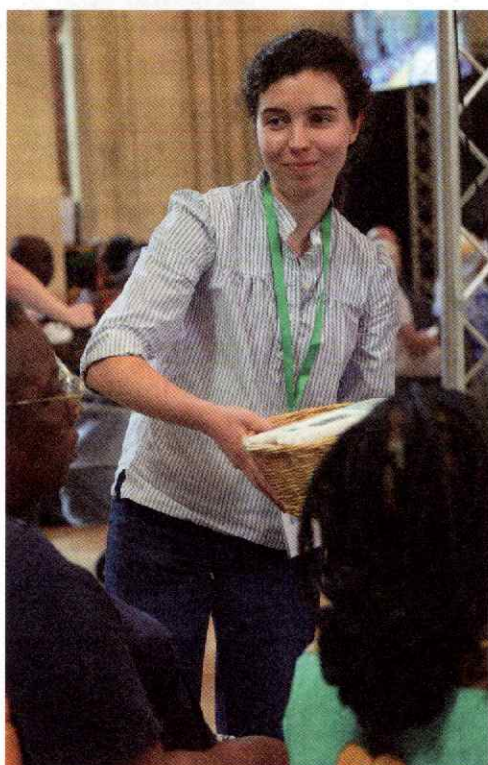


En milliers d'euros

100	Denier de l'Église
75	Quêtes
53	Casuel (mariage, baptêmes, obsèques)
5	Offrandes de cierges
3	Dons divers
16	Inscriptions (catéchisme, pèlerinages)
10	Autres recettes (location de salle, librairie...)

90 % des ressources sont issues de la générosité du public

Chiffres clés de la collecte



Pôle

Diocèse

Denier de l'Église

Nombre de donateurs	316	8716
Évolution du nombre de donateurs	- 4 %	- 0,7 %
Évolution du montant collecté	+ 3 %	+ 3 %
% de donateurs en prélèvement régulier	27 %	31 %

Évolution des quêtes	- 4 %	+ 14 %
Évolution des offrandes de cierges	- 4 %	+ 9 %

Chiffres clés de l'activité pastorale

Pôle // Diocèse



Prêtres

5 // 158



diacres

2 // 62



mariages

30 // 728



baptêmes

119 // 3 648



confirmations

14 // 1 393



obsèques

177 // 4 172

et aussi, pour tout le diocèse



séminaristes

16



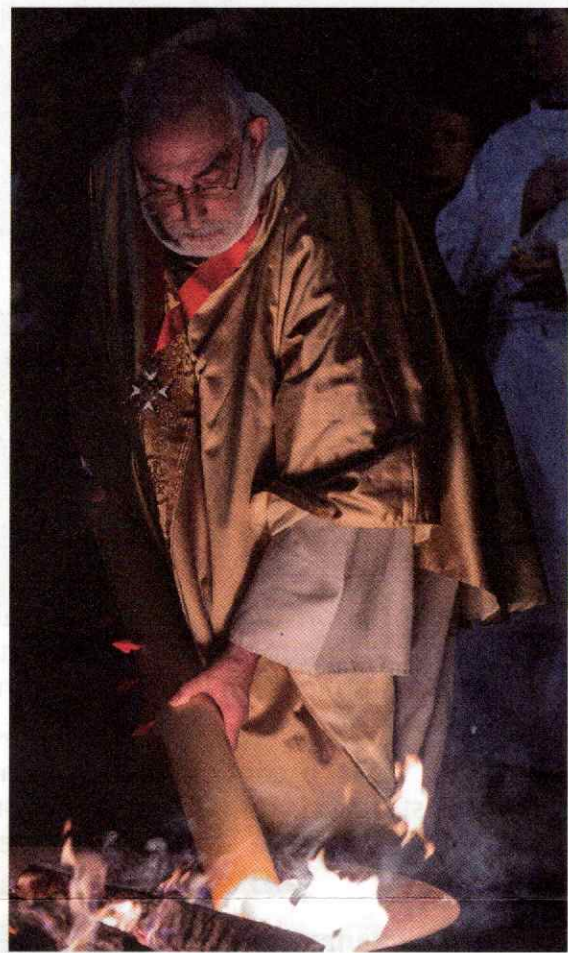
prêtres étudiants

9



prêtres aînés

29



Le mot de l'économe



Chers amis,

Je souhaite tout d'abord vous remercier très chaleureusement. Grâce à votre générosité et à une gestion rigoureuse de nos dépenses, notre diocèse présente – pour la troisième année consécutive – un résultat excédentaire.

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion de notre évêque, Monseigneur Nahmias, les services diocésains, en lien étroit avec les Pôles missionnaires, veillent à maintenir cette stabilité financière. Certains Pôles rencontrent davantage de difficultés mais la solidarité diocésaine permet de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Cet équilibre budgétaire n'est pas une fin en soi. Il a un objectif clair et essentiel : soutenir notre mission d'évangélisation au cœur de notre territoire, la Seine-et-Marne.

Sur le plan pratique, près d'un tiers des donateurs ont aujourd'hui opté pour le prélèvement bancaire. Ce mode de don, simple et souple, facilite le soutien régulier du diocèse. Pourquoi ne

pas rejoindre ce mouvement ? Un abonnement en ligne coûte souvent entre 10 et 15 € par mois... Et si vous vous «abonnez» au denier de l'Église ? Pour ce faire, connectez-vous sur www.catho77.fr

Autre bonne nouvelle : les dons issus des quêtes et des cierges sont en hausse de plus de 10 %. Cela reflète une belle vitalité pastorale et une fréquentation croissante de nos églises. Les tronc et paniers électroniques facilitent ce geste. La collecte dans nos églises s'adaptent à notre époque !

Enfin, je tiens à préciser que les dons destinés à des souscriptions spécifiques (comme la construction des églises Sainte-Bathilde à Chelles ou Saint-Colomban au Val d'Europe), tout comme les legs et les donations, sont affectés à des projets à long terme. Ils ne financent donc pas le fonctionnement courant de notre diocèse.

Encore merci pour votre confiance et votre fidélité. C'est ensemble, par la prière, l'engagement et le don, que nous faisons vivre notre Église.

Fraternellement,

Gilles Bauchet, économe diocésain

Générosité et fiscalité*

Si vous êtes imposable, les dons au denier de l'Église ouvrent droit à une **réduction fiscale au titre de l'impôt sur le revenu de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent non utilisé est reportable sur cinq ans.



Les entreprises peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de l'**Impôt sur les Sociétés (IS) de 60 % du montant du don**, pris dans la limite de 20 000 € ou de 5 pour mille (0,5 %) du chiffre d'affaires.

Vous pouvez aussi soutenir les actions sociales, culturelles et éducatives du diocèse en soutenant la **Fondation Saint Etienne** par des dons qui ouvrent droit à une réduction fiscale au titre de l'**impôt sur la fortune immobilière (IFI) de 75 %** dans la limite de 50 000 €.

* informations en vigueur à la date d'impression de ce document.

Legs, donations, assurances-vie

L'Association diocésaine de Meaux exprime sa gratitude pour ses bienfaiteurs qui font le choix de la gratifier d'un legs, d'une donation ou d'une assurance-vie.

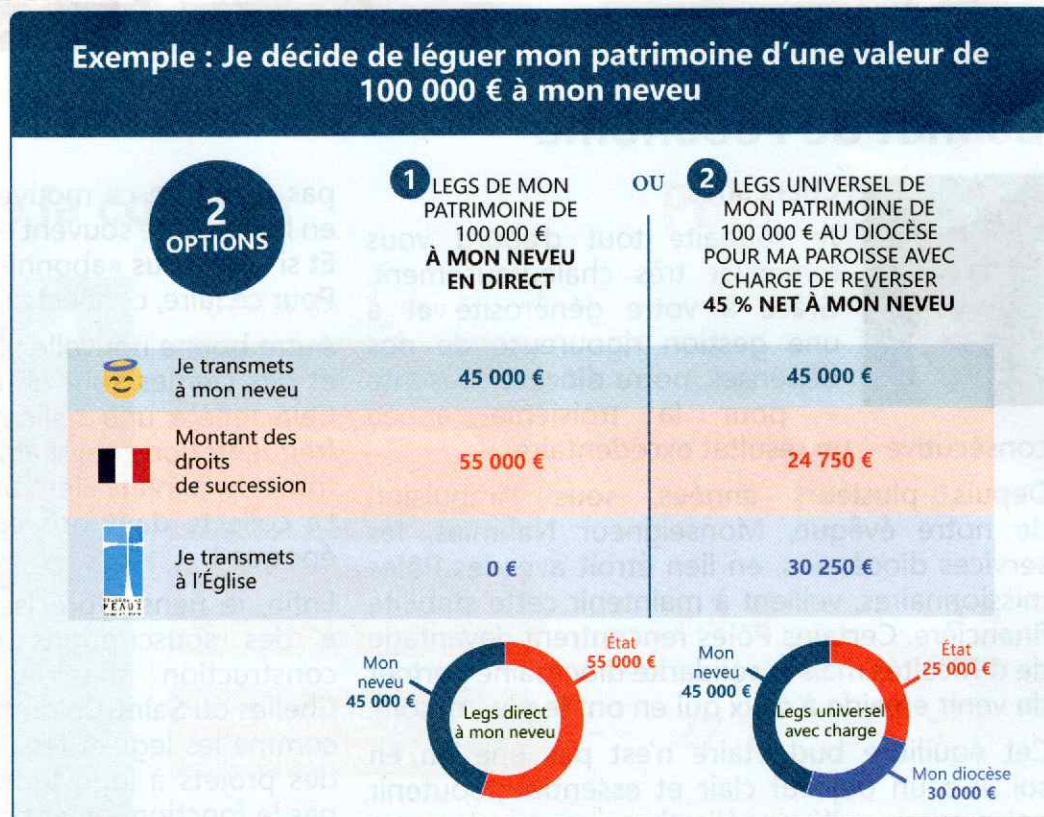
Ces dons exceptionnels sont investis dans la construction ou la réhabilitation d'églises et de bâtiments paroissiaux et permettent ainsi

de construire l'Église pour les générations de chrétiens qui viennent après nous.

Le diocèse de Meaux ne paie aucun droit de succession, de mutation ou d'impôt sur ces legs, ces donations et ces assurances-vie.

Besoin d'un conseil ? Contactez Sandrine Bajoue au 01 64 36 41 00 ou à legs@catho77.fr

Un dispositif à connaître pour les personnes sans héritier direct : le legs universel avec charge de reverser un legs particulier net de frais et de droits.



Les comptes de l'Association diocésaine de Meaux sont certifiés conformes par un commissaire aux comptes indépendant et sont publiés au Journal Officiel. Ils sont librement consultables.